



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bordeaux, le 3 avril 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE CONTRATS D'OBJECTIFS **Collège Jacques Ellul et Lycée Montesquieu**

Rectorat

Chargée de communication

Contact :
Marion BOILEVIN

Téléphone
05.57.57.38.30

Télécopie
05.57.57.87.78

Courriel
chargcom@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Vendredi 4 avril

A 14h00

**Collège Jacques Ellul,
2 rue du Professeur Calmette, Bordeaux**

William Marois, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine, se rendra le vendredi 4 avril à 14h00 au collège Jacques Ellul où il signera des contrats d'objectifs avec deux établissements bordelais : le collège Jacques Ellul et le lycée Montesquieu.

Créé dans le cadre de la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école de 2005, le contrat d'objectifs passé entre un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) et les autorités académiques. Il relève d'une logique identique à celle instaurée par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) qui relie le Ministère de l'Education nationale au Parlement sur les objectifs à atteindre par le système éducatif grâce aux crédits délégués par la nation.

Les EPLE, financés par l'argent public dont une part provient de l'Etat, s'engagent de la même façon vis-à-vis de la nation, sur des objectifs à atteindre avec les moyens qui leur sont délégués.

Fruit d'un travail de concertation mené au sein de l'EPL sous l'impulsion du chef d'établissement, le contrat d'objectifs porte sur les éléments de réussite des élèves (résultats, acquisition de connaissances et de compétences) basés sur les orientations nationales et celles du projet académique. Emanant du projet d'établissement, 3 à 5 objectifs constituent le Projet Pluriannuel de Performance de l'Etablissement (3PE).

Validé par l'Inspecteur d'Académie – DSDEN puis par le conseil d'administration de l'établissement, le contrat est finalement conclu entre le Recteur et l'EPL représenté par son chef d'établissement.

Dans l'académie de Bordeaux, chaque EPLE sera doté d'un contrat d'objectifs d'ici la fin de l'année scolaire 2007-2008.